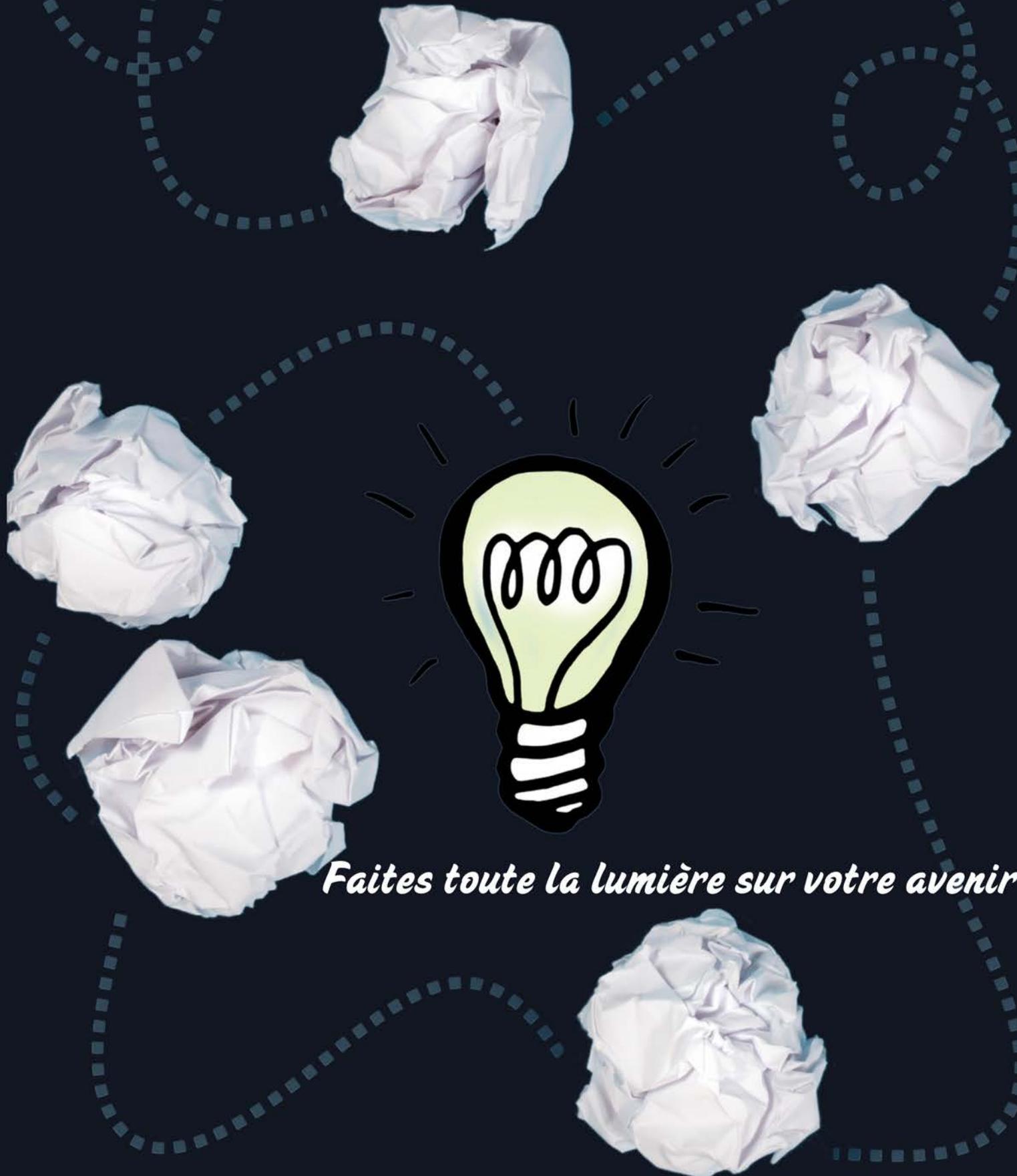


Bilan de compétences



Faites toute la lumière sur votre avenir

DÉPARTEMENTAL - TERRITORIAL - RURAL

XYLAN

C'EST QUI ? C'EST QUOI ? POUR QUI ?

XYLAN est un centre girondin de formations et de bilans de compétences. Grâce à l'engagement de ses intervenants et de son équipe administrative, notre organisme est devenu un acteur local majeur dans le domaine de l'accompagnement, du conseil et de la formation.

Une expertise dans le bilan de compétences

Les consultants en bilans de compétences qui interviennent chez XYLAN sont formés à la pratique des bilans de compétences et sont spécialisés dans les outils d'accompagnement individuel en développement professionnel et politique.

Un accompagnement professionnel

Leurs connaissances, leurs personnalités et leurs savoir-faire sont associés pour booster les potentiels et vous engager dans un projet d'évolution et/ou de reconversion professionnelle.

L'objectif est de vous accompagner à définir ou approfondir un projet professionnel, vous permettre de faire des choix éclairés et vous rendre autonome dans le pilotage de votre carrière.

Nos bilans de compétences sont des actes d'accompagnement à part entière. Ils sont entièrement personnalisés à vos attentes et vos besoins, mais respectent le cadre structurant et certifié de 24 heures maximum réalisées en face-à-face avec le consultant ou en visioconférence. Nous définissons ensemble le rythme de cette alternance et l'agenda des rendez-vous.

Les rendez-vous peuvent se faire en présentiel et/ou à distance.

Nous nous inscrivons pleinement dans le respect des codes déontologiques de la profession et nous nous engageons à respecter et nourrir votre identité professionnelle.

Nos convictions

Le fil d'Ariane qui unit les intervenants de XYLAN est de donner du sens aux parcours professionnels en conciliant performance et épanouissement. Nous croyons que les entreprises gagnent à miser sur leurs talents et que chaque collaborateur mérite un avenir aligné avec ses aspirations. Notre rôle : faire de cette synergie humaine le moteur de réussite durable.



Pour créer une relation de confiance avec chacun, particulier et entreprise, notre métier exige écoute, transparence, neutralité et sincérité.



Comment se déroule un bilan de compétences ?

Un cadre réglementaire

Le bilan de compétences est une démarche qui vise à faire le point sur sa carrière professionnelle ainsi que sur ses motivations et ses compétences, dans le but de satisfaire un projet d'évolution, de reconversion ou de formation professionnelle.

Le bilan est encadré et règlementé par l'article R632-35 du livre III du code du travail.

Cette approche s'appuie sur l'évaluation de vos compétences et sur l'examen de vos expériences professionnelles.

À partir de votre histoire de vie, de l'analyse de vos connaissances et de vos ressources personnelles, en tenant compte de vos goûts, de vos aspirations et de vos valeurs, cette démarche vous permettra de faire des choix éclairés et alignés.

24 HEURES maximum de travail avec le consultant sur 3 à 6 mois :

- 2 heures d'informations, de présentation, d'analyse du parcours, de validation de l'engagement et de formalisation des objectifs,
- 18 heures maximum d'investigations, de tests, d'identification des préférences professionnelles, des projets, de recherche et de faisabilité,
- 4 heures d'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre, de restitution et de validation du document de synthèse, d'évaluation du déroulement du bilan de compétences.

Auxquelles s'ajoute, au bout de 6 mois, une rencontre de suivi offerte (1 h).

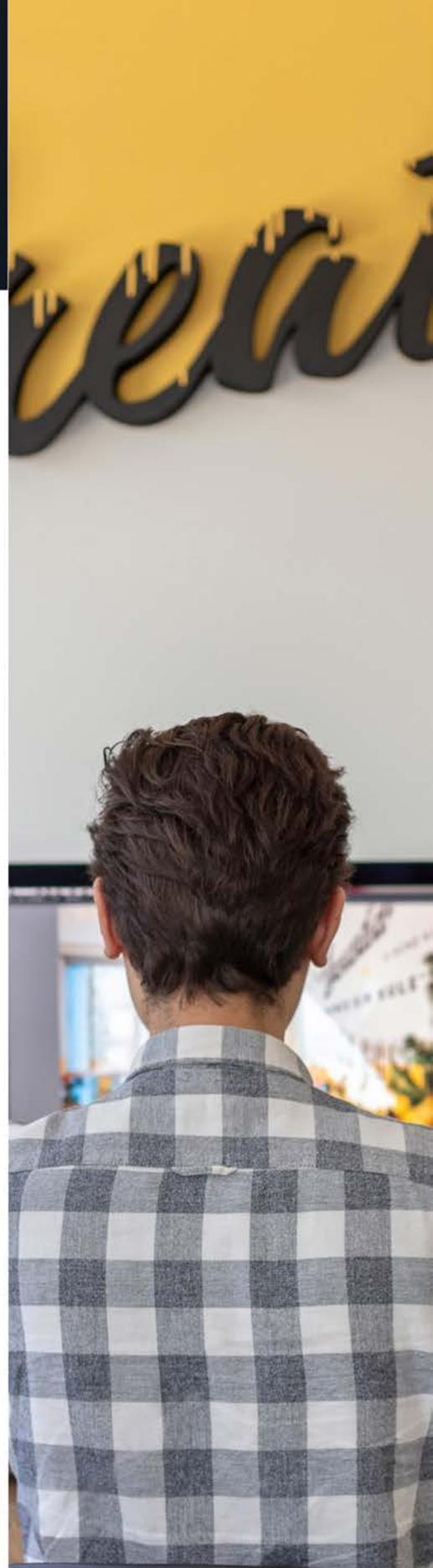
Effectuer un bilan de compétences ne consiste pas seulement à faire le bilan des acquis professionnels

Les bilans de compétences regroupent le savoir qui renvoie aux connaissances métier (acquises en formation initiale ou continue et par l'expérience), le savoir-faire qui s'entend par la capacité à mettre en œuvre des pratiques et des usages opérationnels, mais également le savoir-être qui correspond aux comportements dans des circonstances données.

Qui peut faire un bilan de compétences ?

Tous ceux qui veulent prendre en main leur avenir professionnel :

- Les salariés du secteur privé, en CDI ou CDD,
- Les agents du secteur public, fonctionnaires ou contractuels,
- Les demandeurs d'emploi.



Le bilan de compétences en 3 phases

– Préliminaire - Investigation - Conclusions

Un premier rendez-vous gratuit

Vous pourrez échanger avec un consultant au cours d'un premier rendez-vous d'information d'une heure, gratuit et sans engagement.

1 / La phase préliminaire

Cette phase sert à :

- Confirmer votre engagement dans la démarche,
- Définir la nature de vos besoins,
- Convenir des modalités d'organisation,
- Prendre connaissance des règles déontologiques propres au bilan de compétences.

2 / La phase d'investigation

Lors de cette phase, il peut vous être proposé des tests d'orientation et de personnalité pour vous éclairer à un moment clé de l'accompagnement sur un choix, une hésitation ou une confirmation. Cette phase sert à :

- Comprendre et analyser vos objectifs et vos attentes,
- Identifier vos compétences et aptitudes et leur transférabilité vers d'autres situations professionnelles,
- Evaluer les possibilités d'évolution professionnelle,
- Explorer l'histoire personnelle comme fondement des choix professionnels,
- Analyser le parcours professionnel,
- Explorer les motivations et les freins,
- Explorer la faisabilité des projets avec des explorations et des enquêtes métiers.

3 / La phase de conclusions

La phase de conclusion se termine par la présentation et la remise au bénéficiaire du document de synthèse cosigné. Elle sert à :

- Valider les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les leviers susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel,
- Élaborer un plan d'action,
- Estimer les coûts générés et les acteurs mobilisés par le plan d'action.

Un entretien gratuit de suivi à 6 mois



Quels résultats attendus ?

Le bilan, en révélant votre potentiel de compétences et les atouts de votre personnalité, vous permet de réussir un repositionnement professionnel.

Il vous permet de devenir acteur de votre vie professionnelle et personnelle. Il est l'occasion de valider ou d'invalider un rêve enfoui pour construire un projet réalisable. Il peut favoriser l'émergence de talents inexploités et permettre de découvrir des perspectives nouvelles de développement et d'épanouissement. Il peut également vous amener à vous repositionner dans votre travail, voire même dans votre vie, afin d'y être mieux et d'établir un dialogue constructif avec votre environnement.

Pour être bénéfique, un bilan de compétences nécessite un investissement personnel.

Notre souhait est que vous vous preniez en main et gagniez en autonomie. Du travail personnel de réflexion est à prévoir en intersessions. Votre bilan de compétences ne ressemblera à aucun autre.

La méthode est adaptée à vous et à l'objectif que vous vous êtes fixé en souhaitant réaliser ce bilan.

Les résultats attendus

- Une meilleure connaissance de soi pour une plus grande confiance en soi,
- Une réflexion sur la cohérence entre les sphères personnelle et professionnelle,
- Comprendre et reconnaître son identité professionnelle et son lien au travail,
- Découvrir des ressources inattendues, des compétences dont vous n'aviez pas conscience auparavant,
- Explorer une nouvelle dynamique de carrière,
- Prendre du recul afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les possibilités d'évoluer en interne ou en externe,
- S'ouvrir à des possibilités de promotion : droits à la formation, congé individuel de formation, cours du soir, stages,
- Construire un projet professionnel clair,
- Être pleinement acteur de son projet professionnel.



Quelles sont les modalités logistiques et financières ?

Le lieu de l'accompagnement

Les rendez-vous avec le consultant peuvent se faire :

- En présentiel dans les locaux de XYLAN, situés à BAZAS,
- Au siège de l'entreprise, collectivité, EPCI avec accord du dirigeant,
- En distanciel, en visioconférence, via les outils Zoom ou Teams.

Les supports utilisés

XYLAN détient la propriété de tous les supports de coaching, d'accompagnement et des ressources internes utilisés : questionnaires, grilles de compétences acquises et transférables, grilles de compétences projets, grilles de valeurs, soutiens sur les méthodes de recherche d'emploi (curriculum vitae, lettre de motivation, entretien professionnel...).

Tarifs et financement

Coût : 2200€ nets de taxe

- Financement par votre CPF : Vous rendre pour cela sur "Mon compte formation" pour vérifier vos droits et vous inscrire,
- Financement par vos propres moyens, nous vous établirons un devis.

LE BILAN 100% À DISTANCE

De chez vous ou quel que soit le lieu, imaginez et construisez vos stratégies professionnelles grâce à un bilan ajusté à vos attentes.
Planning adapté à vos disponibilités et contraintes

Les + de XYLAN

- Une connaissance du terrain : outre la connaissance du marché de l'emploi local, notre maillage territorial nous permet d'être impliqués sur les différents bassins d'emploi privé et public et de maintenir une veille sur les dynamiques locales,
- Une expertise sur la création d'entreprise, les réseaux de franchise,
- Nous mettons également à disposition des personnes de notre réseau de professionnels,
- Des ressources documentaires multiples et actualisées sur les métiers, le marché de l'emploi, la formation.



Déontologie et législation

Le rôle du consultant

Sa mission est de vous aider à prendre conscience de vos capacités, de votre potentiel inexploité, de vos atouts et de vos faiblesses afin que vous puissiez mieux vous situer pour cibler et réussir votre développement professionnel.

Tous les documents remplis et travaillés par le bénéficiaire restent la propriété du bénéficiaire. Les tests font systématiquement l'objet d'une restitution orale et les données recueillies sont ensuite intégrées dans la synthèse. Cette synthèse, rédigée par le consultant, est confidentielle. Le bénéficiaire est l'unique destinataire de cette synthèse. Les documents ayant servi à la réalisation du bilan sont ensuite détruits par le consultant.

La synthèse

Le document de synthèse ne peut comporter d'autres indications que celles mentionnées dans l'article R-900-2 du code du travail.

- Circonstances du bilan de compétences,
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'insertion ou d'évolution envisagées,
- Éléments constitutifs de formation du bénéficiaire ,
- Les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

Ce document, établi par le consultant et sous sa seule responsabilité, est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations.

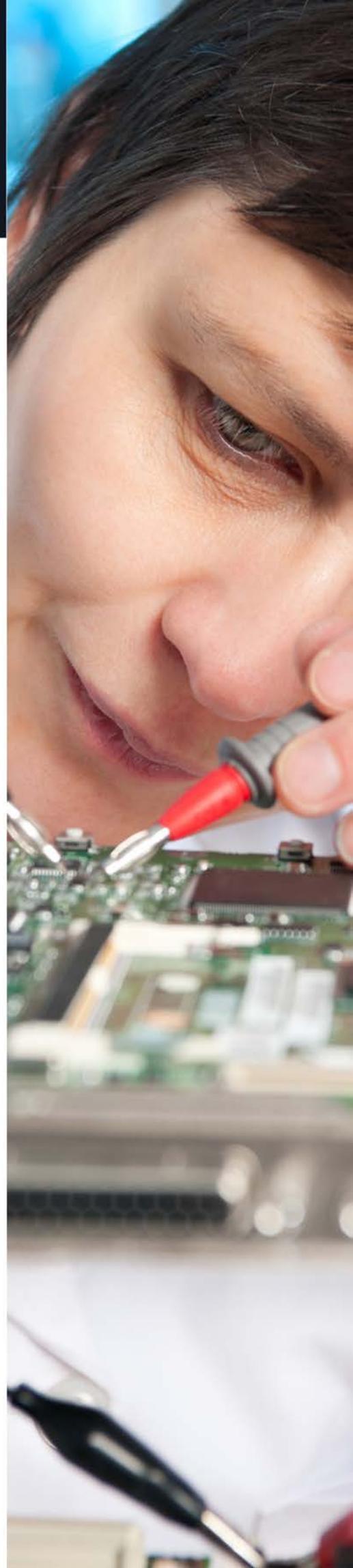
Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises aux dispositions de l'article 378 du code pénal (secret professionnel) en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent - article (L-900-4-1 du code du travail).

Le bénéficiaire qui fait un bilan de compétences est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. La transmission à un tiers ne peut se faire qu'avec l'accord écrit du bénéficiaire prévu dans une convention tripartite (arrêté du 27 oct. 1992).

Politique de protection des données personnelles

Dans le cadre des bilans de compétences que nous réalisons, nous sommes amenés à recueillir des données à caractère personnel vous concernant.

Le but de cette politique est de vous informer sur les modalités selon lesquelles nous traitons ces données en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.





9 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 33430 BAZAS
VOTRE CONSEILLÈRE : CÉCILE LAPAZ
C.LAPAZ@XYLAN.FR
TÉL. 06.62.88.79.20
TÉL. 05.56.08.80.06

